

BULLETIN

# Trouver



# l'argent<sup>MC</sup>

VOL. 3 • NUMÉRO 3 • ÉTÉ 2006

## Rééquilibrez vos placements même si votre portefeuille est prospère.

Les stratégies de placement intelligentes continuent à mettre l'accent sur la répartition de l'actif, la diversification et le rééquilibrage, et ce, même lorsque votre portefeuille affiche un bon rendement. Ces stratégies sont essentielles à tout programme de placement à long terme. Elles contribuent à empêcher qu'une catégorie d'actif ou un secteur ne devienne surpondéré et ne constitue un risque pour l'ensemble de votre portefeuille en cas de baisse inattendue.

Ian Filderman, directeur, Fonds communs auprès de la Gestion de patrimoine de la Banque Scotia, nous rappelle ce qui suit : «Quand vient le temps de choisir des fonds communs, nous semblons oublier la règle d'or des placements. Il est pourtant logique d'acheter davantage quand le prix est bas et moins quand le prix est élevé. Nous suivons tous cette règle quand nous achetons de l'essence : nous évitons de faire le plein quand le prix est élevé et nous nous arrêtons spécialement pour remplir le réservoir quand le prix vient de baisser de quelques cents.

«Nous faisons souvent l'inverse avec nos placements. Lorsque le prix d'une partie de notre portefeuille monte, soit nous achetons davantage, soit nous laissons la croissance du marché augmenter la proportion de cette section de notre portefeuille en évitant les autres placements, notamment ceux qui affichent une «sous-performance». Ce que nous savons, c'est qu'un programme de rééquilibrage régulier, qui se traduit par la vente de certains actifs à prix élevé (dont la performance est supérieure) en vue d'acheter des actifs à prix moins élevé, est l'une des façons les plus efficaces de rester dans la bonne voie et de connaître le succès à long terme.»

L'un des moyens les plus simples de rééquilibrer automatiquement vos placements et de les gérer de façon régulière consiste à investir dans l'une des options de placement les plus dynamiques qui soient offertes aujourd'hui : les fonds communs axés sur le cycle de vie.

Ces fonds vous offrent une expertise intégrée et continue en matière de gestion d'actif que vous n'auriez jamais cru pouvoir être à la portée de l'investisseur moyen.

Voici comment fonctionnent les fonds axés sur le cycle de vie. Vous fixez d'abord une date, soit celle de votre retraite ou d'un autre objectif de placement à long terme. Vous et votre conseiller choisissez ensuite un fonds diversifié qui correspond à vos besoins de placement et à votre profil de risque, et l'équipe de gestion de votre fonds axé sur le cycle de vie s'occupe du reste.

Vos fonds sont :

- Gérés par des professionnels et surveillés de façon permanente. Ils investissent dans un certain nombre d'autres fonds communs de placement, qui bénéficient chacun des services de conseillers qualifiés qui appliquent les résultats de leur recherche, leurs connaissances et leur discipline de placement en continu.
- Rajustés et rééquilibrés automatiquement à chaque étape du cycle de vie de vos placements pour devenir plus prudents à mesure que la date choisie approche, et pour répondre aux exigences du marché des placements en pleine évolution.

Pour bénéficier de ce qu'il y a de mieux en matière de gestion de placements à long terme, demandez à votre conseiller Scotia de vous parler de nos nouveaux Fonds *Scotia Vision*<sup>MC</sup> novateurs ou visitez l'adresse [banquescotia.com/vision](http://banquescotia.com/vision)

Les événements de la vie peuvent changer vos mécanismes de placement.

2

Vous aimez ce chalet. Vous êtes plus riche que vous ne le pensez.

3

Vos placements sont-ils fiscalement avantageux?

4

 **Groupe Banque Scotia**<sup>MC</sup>

La vie. L'argent.  
Une question d'équilibre.<sup>MC</sup>

# Les événements de la vie peuvent changer vos mécanismes de placement.

Dans l'agitation qui accompagne les événements marquants de la vie, comme un mariage, l'accès à la propriété ou la naissance d'un enfant, nous oublions souvent que ces changements peuvent exiger une réorientation de nos placements.

Il est possible que vos objectifs et votre profil de placement aient changé. Par conséquent, il vous faudra peut-être transférer le solde de vos placements dans un portefeuille qui convienne davantage à votre nouvelle situation. Par exemple :

**Si vous vous mariez**, vous adopterez peut-être une nouvelle orientation en vue de combiner les besoins et les profils de placement des deux parties. Vous devez examiner les objectifs de placement de chaque personne, puis élaborer des stratégies de placement dans le but d'atteindre vos objectifs communs. Vous devriez en outre travailler ensemble à l'établissement d'objectifs d'épargne à court et à long termes en fonction de vos plans communs, qu'il s'agisse de fonder une famille, d'acheter une maison ou de faire un autre choix de vie. Il existe une multitude de fonds communs qui offrent diverses stratégies de placement et la souplesse qui correspondent à vos profils respectifs.

**Si vous avez de jeunes enfants**, pensez à établir un REEE, c'est-à-dire un compte enregistré que vous ouvrez dans le but de financer les études postsecondaires de vos enfants. Pour encourager le recours au REEE, l'État contribue à votre épargne au moyen de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et lui permet de fructifier à l'abri de l'impôt, ce qui accélère sa croissance à long terme. De plus, le fait de mettre des fonds de côté en cas d'urgence est un moyen pratique de vous préparer, vous et votre jeune famille, à assumer des dépenses imprévues. Un régime de cotisations préautorisées vous permet d'économiser automatiquement et facilement au moyen de cotisations directes à votre fonds d'urgence.

**Si vous prenez soin de parents âgés**, toute variation des soins requis est susceptible d'engendrer une hausse des dépenses, y compris des rénovations majeures à votre maison, des frais de déplacement additionnels, des

coûts supplémentaires pour les soignants professionnels et naturels, etc. Il se peut que vous ayez besoin de créer un fonds d'urgence, ou d'en étoffer un. Avec l'aide de vos parents, essayez de comprendre leurs placements pour vous assurer qu'ils sont en mesure de répondre à leurs besoins en cas de changement de situation. Envisagez de recourir à l'échelonnement des CPG, capable de fournir des rendements réguliers et prévisibles tout en rendant une partie de vos placements accessible chaque année afin que vous puissiez la réinvestir et profiter de meilleurs taux d'intérêt à long terme.

**Si vous vous préparez à prendre votre retraite**, vous devrez peut-être examiner votre portefeuille de placements afin de vous assurer que vous disposez toujours d'un compartiment «croissance» pour vous protéger contre l'inflation. Compte tenu de la hausse des prix du gaz et de l'essence et de l'augmentation du coût des soins de santé, vos placements à revenu fixe risquent de ne plus répondre à vos besoins, surtout si une part importante de votre épargne-retraite est investie dans des placements prudents comme des CPG. Examinez d'autres placements ayant un potentiel de croissance supérieur, comme un portefeuille équilibré qui comprend des fonds communs d'actions.

Voilà un aperçu des changements majeurs qui peuvent survenir dans notre vie. Discutez avec votre conseiller Scotia pour déterminer quelles stratégies de placement vous conviennent le mieux, quelle que soit l'étape de la vie à laquelle vous vous trouvez ou quels que soient les changements que vous vivez.

## ***Pensée du jour***

*«Même si, chaque jour, vous progressez et faites des pas en avant, devant vous se trouvera malgré tout un chemin qui s'allongera, s'élèvera et s'améliorera sans cesse. Vous savez que vous ne vous rendrez jamais au bout de ce chemin, mais cette certitude, loin de vous décourager, ne fait qu'intensifier la joie et la gloire que vous procure l'ascension.»*

- Sir Winston Churchill

# Vous aimez ce chalet.

Voici comment, en trois étapes simples, vous assurer qu'il demeure dans la famille.

- 1** Pour que vos volontés à l'égard de votre chalet ou de votre résidence secondaire soient respectées, rien de mieux que de transmettre vos instructions par l'intermédiaire d'un testament. Si vous n'en avez pas, parlez-en à votre conseiller Scotia. Un testament peut vous apporter la tranquillité d'esprit que vous voulez.
- 2** En plus d'avoir un testament à jour, il est utile de discuter du sujet et de vos volontés avec vos enfants ou ceux qui espèrent un jour hériter du chalet familial. Vous aurez ainsi l'occasion de parler ouvertement de ce qui arrivera au chalet quand il sera transmis aux enfants ou aux héritiers, et votre famille pourra poser des questions à ce sujet.
- 3** Vous pouvez avoir recours à une assurance vie pour couvrir l'impôt sur les gains en capital payable sur la propriété au moment de son transfert à la prochaine génération. Cette mesure empêche qu'un impôt élevé sur les gains en capital n'oblige les enfants à vendre le chalet. Une police d'assurance vie entière peut fournir une rente en franchise d'impôt correspondant au coût estimatif de l'impôt à payer au moment du transfert à la nouvelle génération.

Visitez votre succursale de la Banque Scotia et demandez à parler à un conseiller financier qui pourra vous fournir davantage de renseignements sur la façon de protéger le chalet ou la résidence secondaire de votre famille.



## Vous êtes plus riche que vous ne le pensez.<sup>®</sup>

*La façon de la Banque Scotia de vous aider à trouver de l'argent dont vous ignorez l'existence ou de profiter d'occasions financières dont vous n'aviez peut-être pas conscience.*

Si vous pensez prendre une retraite anticipée, vous pouvez envisager d'occuper un emploi «de transition» avant de prendre votre pleine retraite.

Pour que cette solution demeure avantageuse sur le plan fiscal, examinez les suggestions suivantes si votre revenu dépasse 35 000 \$ et si vous voulez continuer à financer les 20 à 30 années de retraite qui vous restent :

- 1** Actuellement, l'impôt fédéral sur la tranche de revenus allant jusqu'à 35 000 \$ avant allocations et déductions est de 16 %. Dès que votre revenu imposable dépasse 35 000 \$, l'impôt à payer augmente de 40 % en passant à la fourchette d'imposition de 22 %.

Si vous êtes en mesure de placer la tranche de revenus supérieure à 35 000 \$ dans votre RER, vous réduirez votre revenu imposable et continuerez à financer votre avenir. Vous pouvez le faire jusqu'au mois de décembre de l'année de votre 69<sup>e</sup> anniversaire, moment où vous devez commencer à utiliser l'épargne contenue dans votre RER.

- 2** Pour maximiser cette épargne-retraite à court terme, il convient de vous assurer d'obtenir un rendement raisonnable sur cette partie de votre épargne en l'investissant dans un fonds commun équilibré, qui vous fournira une meilleure croissance qu'un CPG ou d'autres placements plus prudents.

\* N'oubliez pas qu'il faut aussi calculer l'impôt provincial.

# Vos placements sont-ils fiscalement avantageux?

De nos jours, il faut considérer la planification fiscale et le choix des placements comme un tout.

Le taux de rendement avant impôt d'un placement peut sembler attrayant, mais il peut en fait être décevant. Même si tous les rendements – qu'ils prennent la forme d'intérêts, de dividendes ou de gains en capital – sont imposables, ils sont imposés différemment. Une meilleure compréhension de vos obligations fiscales peut vous aider à différer et à réduire l'impôt que vous payez.

**Les taux de rendement après impôt indiquent ce qui vous reste.**

La valeur après impôt du rendement d'un placement varie selon qu'il s'agit d'intérêts, de dividendes canadiens ou de gains en capital.

Les dividendes canadiens et les gains en capital sont assujettis aux plus bas taux d'imposition. Les dividendes canadiens sont admissibles à un crédit d'impôt. Dans le budget fédéral du 2 mai 2006, on a proposé d'augmenter le crédit d'impôt pour les dividendes versés après 2005 par les sociétés ouvertes canadiennes\*. Si les changements proposés deviennent loi, les dividendes canadiens pourraient devenir encore plus avantageux sur le plan fiscal.

Comme aucun crédit d'impôt n'est accordé pour les dividendes étrangers, ceux-ci sont imposés de la même façon que les intérêts. Vous ne payez de l'impôt sur les gains en capital que lorsque vous vendez vos placements pour réaliser un bénéfice ou un gain.

Les placements étrangers et les placements productifs d'intérêts, comme les CPG, et les obligations sont assujettis aux taux d'imposition les plus élevés. Connaître la façon dont les divers types de placements sont imposés fait de vous un meilleur investisseur, et ce, sur deux plans. En effet, vous êtes en mesure de :

**1** Choisir une répartition d'actif qui vous convient et de profiter d'une vaste gamme de placements afin d'optimiser vos rendements après impôt.

**2** Décider quels placements inclure dans votre RER et quels placements inclure dans un régime non enregistré.

**Vous devriez toujours investir en priorité dans votre RER, mais...**

Si vous avez maximisé vos cotisations RER et que vous avez épuisé vos droits de cotisation inutilisés des années précédentes, vous devriez utiliser le mode de placement le plus avantageux sur le plan fiscal pour investir des fonds supplémentaires. Il vaut souvent mieux :

**1** Détenir les placements assujettis au taux d'imposition le plus élevé à l'intérieur d'un RER, car l'impôt est différé jusqu'au moment où votre taux d'imposition devrait être inférieur; et

**2** Détenir les placements assujettis au taux d'imposition le moins élevé (les actions canadiennes et les fonds communs de placement qui versent des dividendes ainsi que les placements qui engendrent des gains en capital) à l'extérieur de votre RER.

Avant d'investir ou de réorganiser vos placements en tenant compte de leur efficacité sur le plan fiscal, consultez votre conseiller Scotia pour vous assurer de comprendre les conséquences fiscales et le résultat final après impôt.

\*Taxtips.ca - Canadian Tax and Financial Information - Federal Budget 2005

Le Groupe Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse et Placements Scotia Inc.

™ Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse. © Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Le présent bulletin fournit des renseignements d'ordre général sur la planification des placements à l'intention des particuliers; il ne prétend pas fournir des conseils de placement et ne doit pas être interprété comme tel. Les lecteurs devraient consulter un conseiller ou un représentant de la Banque Scotia.

Les Fonds communs Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse dotée d'une personnalité juridique distincte. Un placement dans un fonds commun peut donner lieu à des commissions ou frais de suivi, de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Ce document est disponible dans toutes les succursales de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Trust et Banque Scotia, de ScotiaMcLeod, de Placement direct ScotiaMcLeod et auprès des courtiers indépendants autorisés. Les fonds communs ne sont pas garantis ni assurés, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se répéter.

9040234 (07/06)